



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 octobre 2017 à 18 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

Étaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	Mme FRIIO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. CHRISTNACKER Daniel
M. DORVEAUX Lionel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean
M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHREIBER Roger
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

Mme ZYDEK Christine	a donné procuration à	M. NOEL Guy
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
M. BECKER Patrick		M. SCHREIBER Roger
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
M. LAVAUT José		M. HEYERT Jean-Marc
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
Mme BRIER Marcelle		M. ANDRE René

Absents excusés :

M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. BROUILLET Laurent	Mme FICARRA Béatrice	M. PERON Patrick
M. PERLATI Daniel	M. CINO Frédéric	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R.	Mme SASSELLA Sylvie	

Absents non excusés:

M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François	M. FRIJO Antoine
Mme VENTOLINI F.	M. OCTAVE Henri	

Début de séance à 18h11 :

Membres en exercice : 52
Présents : 28
Procurations : 8
Absents : 16

Installation au point 3 des 7 délégués de Bertrange, Guénange et Stuckange.

A partir du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 17

Arrivée de M. LAVAULLEE au cours du point 8.

A partir du point 8 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 10
Absents : 16

La séance est levée à 18h49.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur Adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, secrétaire assistante du SMiTU

POINT I.14 – DELIBERATION N° 2017/62 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1123 du 11 août 2016 prolonge pendant une durée de 2 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents contractuels sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Vu l'avis à l'unanimité du comité technique du centre de gestion de la Moselle en date du 30 juin 2017 ;

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Emplois réservés aux commissions de sélection professionnelles					
Grade et fonctions	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)			
		2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	TOTAL de postes ouverts
Ingénieur chargé de mission PDU et BHNS	1			1	1

- de charger le Président de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle ;

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélections professionnelles : le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180€ par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70€ pour un agent de catégorie A.

Le Bureau Syndical en date du 5 octobre 2017 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 17 octobre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Emplois réservés aux commissions de sélection professionnelles					
Grade et fonctions	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)			
		2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	TOTAL de postes ouverts
Ingénieur chargé de mission PDU et BHNS	1			1	1

- charge le Président de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle ;
- autorise le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre ;
- autorise le Président à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle ;
- prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélection professionnelle : le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180€ par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70€ pour un agent de catégorie A.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 octobre 2017
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 23/10/17
Le Président du SMITU